



## Les CDD dans la fonction publique

Par **chr1st0ph3**, le 12/11/2015 à 16:48

Bonjour,

Difficile de m'y retrouver, malgré mes nombreuses recherches sur internet, ainsi je me tourne vers vous.

Ma femme est ASH en CDD saisonnier dans la fonction publique territoriale (dans un EHPAD). Elle arrive au terme des 6 mois maximums déterminés par le législateur (pour ce qui est des CDD saisonniers).

J'aimerais savoir par quels types de contrats ses employeurs peuvent prolonger son contrat, et par quels types de contrats ils ne peuvent légalement pas le prolonger.

Je vous remercie d'avance.

Cordialement.

Christophe

Par **P.M.**, le 12/11/2015 à 17:06

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je conseillerais à la salariée de se rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **chr1st0ph3**, le 13/11/2015 à 16:21

Bonjour,

Je vous remercie de votre réponse et de votre conseil.  
Cordialement.